

Identification de la station

N° Identification	333876
Exploitant	ORANGE
Adresse	6/8 R JEAN BAFFIER RÉSIDENCE BAFFIER
Code Postal / Commune	18000 BOURGES
Accord ANFR pour l'implantation	09/01/2004
Accord ANFR dernière modification	23/08/2013

Caractéristiques radioélectriques

Hauteur / sol	Azimut	Système	Bande de fréquences		
21,0 m	30 °	LTE 2600	2515,0 - 2535,0 MHz		
			2635,0 - 2655,0 MHz		
21,0 m	30 °	GSM 1800	1713,1 - 1736,9 MHz		
			1808,1 - 1831,9 MHz		
		GSM 900	890,1 - 902,5 MHz		
			935,1 - 947,5 MHz		
		LTE 800	811,0 - 821,0 MHz		
			852,0 - 862,0 MHz		
		UMTS 2100	1910,1 - 1915,1 MHz		
			1964,9 - 1979,7 MHz		
			2154,9 - 2169,7 MHz		
			2515,0 - 2535,0 MHz		
		21,0 m	150 °	LTE 2600	2635,0 - 2655,0 MHz
					1713,1 - 1736,9 MHz
21,0 m	150 °	GSM 1800	1808,1 - 1831,9 MHz		
			890,1 - 902,5 MHz		
		GSM 900	935,1 - 947,5 MHz		
			811,0 - 821,0 MHz		
		LTE 800	852,0 - 862,0 MHz		
			1910,1 - 1915,1 MHz		
		UMTS 2100	1964,9 - 1979,7 MHz		
			2154,9 - 2169,7 MHz		
			2515,0 - 2535,0 MHz		
			2635,0 - 2655,0 MHz		
		21,0 m	270 °	LTE 2600	1713,1 - 1736,9 MHz
					1808,1 - 1831,9 MHz
21,0 m	270 °	GSM 1800	890,1 - 902,5 MHz		
			935,1 - 947,5 MHz		
		GSM 900	811,0 - 821,0 MHz		
			852,0 - 862,0 MHz		
		LTE 800	1910,1 - 1915,1 MHz		
			1964,9 - 1979,7 MHz		
		UMTS 2100	2154,9 - 2169,7 MHz		
			2515,0 - 2535,0 MHz		
			2635,0 - 2655,0 MHz		
			1713,1 - 1736,9 MHz		

Edition du 04/01/2014

Pour une meilleure compréhension de cette fiche, consultez le [glossaire](#) et la [FAQ](#).
[Nous contacter](#) en cas d'erreur.

Ces informations relatives aux caractéristiques radioélectriques sont fournies par les exploitants des stations radioélectriques concernées. Elles résultent de la mise en œuvre de la procédure administrative prévue par le cinquième alinéa de l'article L43 du code des postes et des communications électroniques au titre de la coordination de l'implantation des stations radioélectriques sur le territoire national. La publication des accords d'implantation, et de chaque dernière modification, est assurée par la mise en ligne des informations relatives à leur existence et à leur contenu qui intervient 3 jours après la date de l'accord de l'ANFR, à l'exception de ceux délivrés avant le 12 juillet 2012 qui ont été publiés le 15 juillet 2012.